

# GURCY-LE-CHATEL

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre le dix-neuf juin à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### Etaient présents :

MM APPERT Viviane, BARTHE Christiane, CHENE Christine, GARREAU Vincent, MARBRIER BACHOU Aurélie, PROTIN Jean-Luc, VILLIERS Nadine, VOGEL Philippe.

Étaient absents : MM BESIGOT Mickaël, BRABANT Laurence, HASSINE Fabienne, LARGEAU Adrien.

### Étaient représentés :

BESIGOT Mickaël par BARTHE Christiane  
BRABANT Laurence par APPERT Viviane  
HASSINE Fabienne par VILLIERS Nadine

Formant la majorité des membres en exercice  
Monsieur VOGEL Philippe a été élu secrétaire de séance

Le procès-verbal de la précédente réunion a été adopté à l'unanimité.

CONTRAT RURAL
---------------

### DELIBERATION 2024-26

Madame le Maire expose au Conseil Municipal les objectifs de la politique des contrats ruraux, élaborés conjointement par le Conseil Régional et le Conseil Départemental, et permettant d'aider les communes de moins de 2 000 habitants et syndicats de communes de moins de 3000 habitants à réaliser un programme pluriannuel d'investissements concourant à l'aménagement durable d'une partie du territoire régional.

Après un examen approfondi du territoire de la commune et des actions à entreprendre en cohérence avec le document d'urbanisme local en vigueur, il apparaît souhaitable de solliciter un contrat rural portant sur les opérations suivantes :

--1) Rénovation de la cantine scolaire :	213 214.53 € H.T.
-2) Rénovation et aménagement de la Maison d'Initiation à la Nature :	195 612.68 € H.T.
-3) Maison Algua :	48 493.64 € H.T.
-4) Annexe Chalautre-la-Reposte « Couverture » :	18 542.00 € H.T.
-5) Aménagement extérieur de la Maison d'Initiation à la Nature :	15 091.00 € H.T.
-6) Création d'espace vert de la Maison d'Initiation à la Nature :	9 046.15 € H.T.

Le montant total des travaux s'élève à 500 000 € H.T.

Le complément du montant HT ainsi que la TVA à la charge de la commune seront financés par fonds propres.

### **Après en avoir délibéré,**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le programme de travaux présenté par Madame le Maire et décide de programmer les opérations décrites plus haut pour les montants indiqués suivant l'échéancier annexé.

Le Conseil Municipal s'engage :

- sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération,
- sur la maîtrise foncière et/ ou immobilière de l'assiette des opérations du contrat,
- sur le plan de financement annexé,
- sur une participation minimale conforme aux dispositions légales en vigueur et sur le financement des dépassements éventuels,
- à réaliser le contrat dans un délai maximum de **cinq ans** à compter de la date d'approbation du contrat par la dernière assemblée délibérante et selon l'échéancier prévu,
- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat,
- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil Régional et Départemental,
- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,
- à mentionner la participation de la Région Ile-de-France et du Département de Seine-et-Marne et d'apposer leur logotype dans toute action de communication.

#### **Après en avoir délibéré,**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présentes et représentés :

- **SOLLICITE** de Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France et de Monsieur le Président du Conseil Départemental de Seine-et-Marne l'attribution d'une subvention conformément au règlement des nouveaux Contrats Ruraux, au taux de 40 % pour la Région et de 30 % pour le Département.
- **DÉCIDE** de déposer un dossier en vue de la conclusion d'un nouveau contrat rural selon les éléments exposés,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

<b>INFORMATIONS DIVERSES</b>
------------------------------

#### **Vie communale**

- Elections Législatives : La salle polyvalente étant réservée le dimanche 30 juin, une modification du lieu de vote pour le 1<sup>er</sup> tour est nécessaire.
  - **1<sup>er</sup> Tour : MAIRIE**
  - **2<sup>ème</sup> Tour : Salle Polyvalente**
- Cloches de l'Eglise : Plusieurs administrés ont fait savoir leur souhait de la remise en marche des cloches de l'église.

#### **Animation**

La Fête du village a été une réussite.

**Les conseillers n'ayant plus de questions, la séance est levée à 22 heures 15.**